



Abandon de domicile suite au mariage et dettes

Par Visiteur

Bonjour, je suis mariée depuis 2004 avec un Sénégalais, quelques mois après l'obtention de sa carte de résident, mon mari à quitter le domicile en laissant beaucoup d'impayés. Il n'a jamais donner le moindre euro pour subvenir au ménage (loyer, nourriture, factures etc..) par contre il a utilisé ma carte bleue frauduleusement à plusieurs reprises pour des retrait et paiement en ligne (achat de billet de train, recharge téléphonique). Est il possible de demander le retrait de sa carte de résident? je précise que nous n'avons pas d'enfants. J'ai fait ne main courante il y a quelques mois pour abandon de domicile. Je vous remercie d'avance pour votre réponse et de m'indiquer les démarches à suivre pour demander le retrait.

Par Visiteur

Bonjour madame,

il ne vous est pas possible de demander le retrait de sa carte de résident. Si vous le voulez, vous pouvez rédiger un courrier au procureur de la république ou au préfet pour dénoncer la situation.

Vous avez également une autre possibilité qui serait de demander la nullité du mariage pour mariage blanc. De cette manière, il est possible que le juge décide d'annuler le mariage et donc, d'empêcher votre mari de prétendre à la nationalité française.

Si vous désirez faire annuler votre mariage, je vous conseille de prendre un avocat.

Bien cordialement.